

CERTIFICATION TOUS DOMAINES HORS DPE

(sous couvert de l'arrêté du 24 décembre 2021 ou hors accréditation)

	Examen théorique	Examen pratique	Examen documentaire
CERTIFICATION INITIALE	✓	✓	✗
RECERTIFICATION	✗	✓	✓

Certification initiale :

Examen théorique

L'épreuve théorique se présente sous forme d'un questionnaire portant sur les différents thèmes listés dans l'arrêté de compétences.

L'épreuve théorique avec mention se compose de 2 questionnaires : QCM sans mention et QCM avec mention sauf s'il s'agit d'une extension, l'épreuve se compose uniquement du questionnaire avec mention.

Certification initiale et recertification :

Examen pratique

L'épreuve pratique se compose de 2 parties :

- **Partie Etude de cas** : Cette partie comprend la rédaction d'un rapport sur une trame fournie par LCC Qualixpert.
- **Partie Questions générales et méthodologie** : Questions écrites relatives à la méthodologie, aux outils...

Recertification :

Examen documentaire

L'examen documentaire, réalisé en amont de l'examen pratique, consiste à contrôler la conformité aux dispositions réglementaires, normatives ou bonnes pratiques professionnelles en vigueur d'un échantillon d'au moins cinq rapports établis.

Cet échantillon comporte au moins un rapport pour chacun des types de missions du domaine concerné quand ce type de mission a été réalisé.

CORRECTION ET RESULTATS			
	Examen	ECHEC ☹ le candidat devra se présenter sur une nouvelle session d'examen	REUSSITE ☺ validation de l'examen
CERTIFICATION INITIALE	Examen théorique	Note < 10/20	Note ≥ 10 / 20
	Examen pratique		
	Examen théorique et pratique Mérules (domaine hors accréditation)	Note < 12/20	Note ≥ 12 / 20
RECERTIFICATION	Examen pratique	Note < 11/20	Note ≥ 11 / 20
	Examen Mérules	Note ≤ 15	Note > 15
Aucun avis ne pourra être donné à l'issue des examens. Résultats communiqués sous 15 jours sauf événement indépendant de notre volonté.			

DUREES ET CONDITIONS D'EXAMENS										
Examen en distanciel										
CERTIFICATION INITIALE	Théorie sans et avec mention	Pratique amiante		Pratique plomb		Pratique termites, gaz et électricité				
		Sans mention	Avec mention	Sans mention	Avec mention					
CERTIFICATION INITIALE	35 min	75 min	140 min	75 min	90 min	75 min				
RECERTIFICATION	✗									
Outils et matériel indispensables	Aucune documentation n'est autorisée.	Calculatrice, stylo et brouillon. Toute documentation nécessaire à la bonne rédaction du rapport est autorisée (Hors support informatisé). Arrêtés & normes d'application obligatoire fortement recommandés.								
	<ul style="list-style-type: none"> - Une bonne connexion internet - Zoom (conférence à distance) - Le navigateur Chrome - Un ordinateur équipé : <ul style="list-style-type: none"> • D'une webcam • D'un système audio pour entendre les demandes formulées par Qualixpert (casque relié à votre ordinateur, haut-parleur, son de l'ordinateur, ...) <p>Vous devez être facilement joignable tout au long de l'épreuve, gardez donc à proximité votre téléphone.</p>									

DUREES ET CONDITIONS D'EXAMENS							
	Examen en présentiel						
	Théorie sans et avec mention*	Pratique amiante		Pratique plomb		Pratique termites, gaz et électricité	
		Sans mention	Avec mention	Sans mention	Avec mention		
CERTIFICATION INITIALE	35 min						
RECERTIFICATION	✗	65 min	130 min	65 min	80 min	65 min	
CERTIFICATION INITIALE MERULES	Théorie 35 min	Pratique					
RECERTIFICATION MERULES	<p>Questionnaire à compléter à distance et à retourner à QUALIXPERT sous un délai de 2 mois. Dès réception du dossier de candidature complet, le questionnaire est transmis par mail au candidat</p> <p>Calculatrice, stylo et correcteur. <i>(pas de crayon à papier, ni stylo rouge).</i></p> <p>Toute documentation nécessaire à la bonne rédaction du rapport est autorisée (y compris réglementation & normes) <i>(Hors support informatisé).</i></p> <p>Pour cette partie, Qualixpert met à disposition des trames de rapports vierges ou laisse la possibilité au candidat d'apporter ses propres trames de rapports.</p> <p>Le candidat peut se munir de ses propres trames lui permettant de renseigner un /des rapport(s) relatif(s) aux différentes situations pouvant être rencontrées.</p> <p><u>Conformément aux exigences, la notation est liée à la présence de tous les champs réglementaires.</u></p> <p>PRECISIONS :</p> <p>En Amiante sans mention, se munir des : Modèles : DAPP, vente, rapport en vue de la constitution de DTA <i>(y compris grilles d'évaluation d'état de conservation).</i></p> <p>En Amiante mention, se munir des : Modèles : Vente, rapport en vue de la constitution de DTA, démolition, examen visuel des surfaces traitées après travaux de retrait <i>(y compris grilles d'évaluation d'état de conservation).</i></p> <p>En Electricité, s'assurer de la possibilité de sélectionner les différents choix possibles. Prévoir aussi une place suffisante pour compléter les différents paragraphes du rapport.</p>						
Outils et matériel indispensables	Stylo et correcteur. <i>(pas de crayon à papier, ni stylo rouge).</i> <u>Aucune documentation n'est autorisée.</u>						

* NB : L'épreuve théorique amiante avec mention, plomb avec mention se compose de 2 questionnaires : QCM sans mention et QCM avec mention sauf s'il s'agit d'une extension, l'épreuve se compose uniquement du questionnaire avec mention.

CERTIFICATION DOMAINE DPE & EXTENSION AUDIT ENERGETIQUE

(sous couvert de l'arrêté du 20 juillet 2023 & du décret 2023-1219 du 20 décembre 2023)

	Examen théorique	Examen pratique
CERTIFICATION INITIALE	✓	✓

Certification initiale :

Examen théorique

L'épreuve théorique se présente sous forme d'un questionnaire portant sur les différents thèmes listés dans les textes réglementaires.

L'épreuve théorique avec mention se compose de 2 questionnaires : QCM sans mention et QCM avec mention sauf s'il s'agit d'une extension, l'épreuve se compose uniquement du questionnaire avec mention.

L'épreuve théorique Audit Energétique se compose d'un questionnaire spécifique propre à cette extension de portée

Certification initiale :

Examen pratique

L'épreuve pratique consiste à la réalisation d'un diagnostic sur la base d'un cas pratique terrain avec relevé de données, utilisation des outils (fournis par QUALIXPERT), méthodologie. La saisie du rapport se fera sur votre logiciel, fourni par QUALIXPERT.

CORRECTION ET RESULTATS

CERTIFICATION INITIALE	Examen	ECHEC ☹ le candidat devra se présenter sur une nouvelle session d'examen	REUSSITE ☺ validation de l'examen
	Examen théorique	Note ≤ 15/20	Note > 15 / 20
Examen pratique		Note < 10/20	Note ≥ 10 / 20
<p>Aucun avis ne pourra être donné à l'issue des examens. Résultats communiqués sous 15 jours sauf événement indépendant de notre volonté.</p>			

DUREES ET CONDITIONS D'EXAMENS

Toutes les épreuves DPE et AUDIT ENERGETIQUE se réalisent en présentiel OBLIGATOIREMENT

	Théorie *		Pratique	
	DPE Sans mention	DPE Avec mention	DPE Sans mention	DPE Avec mention
CERTIFICATION INITIALE	90 min	45 min	2H30	
	QCM de 75 questions 4 choix par questions	QCM de 35 questions 4 choix par questions	Audit Energétique EN PRESENTIEL OBLIGATOIREMENT	
	1 h		2 h 30	
	QCM de 50 questions 4 choix par questions			
	Stylo et correcteur. <i>(pas de crayon à papier, ni stylo rouge).</i> <u>Aucune documentation n'est autorisée.</u>		Calculatrice, stylo et correcteur. <i>(pas de crayon à papier, ni stylo rouge).</i> Toute documentation nécessaire à la bonne rédaction du rapport est autorisée (y compris réglementation & normes) (Hors support informatisé). En DPE la trame de rapport est intégrée au sujet d'examen.	

* NB : L'épreuve théorique avec mention se compose de 2 questionnaires : QCM sans mention et QCM avec mention sauf s'il s'agit d'une extension, l'épreuve se compose uniquement du questionnaire avec mention.



Pendant tous les examens, l'usage du téléphone portable est interdit.

Lors des examens en présentiel, tous les outils informatiques sont formellement interdits.

Concernant les examens en distanciel, les consignes spécifiques doivent être prises en compte.

Le non-respect de ces règles entraînera l'élimination immédiate du candidat.